



Groupe de travail AMIANTE : Pour un traitement humain des agents contaminés

L'ensemble des Fédérations SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT et UNSA/CFTC ont exigé que soit abordé en préalable de l'ordre du jour du groupe de travail amiante du 09 juin 2015 la mise en œuvre des décisions ministérielles et du 1^{er} ministre* concernant les agents ayant travaillé au Tripode-Beaulieu à Nantes dans les administrations des Ministères Economiques et Financiers.

En effet, nos collègues, nos camarades font le constat que des procédures de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante sont l'objet de blocages et de mesures dilatoires en contradiction avec un traitement humain et bienveillant.

Les réponses apportées en séance par le Secrétariat Général et les directions révèlent l'absence de prise en compte des décisions du 1^{er} ministre et des ministres.

L'administration a demandé un nouveau délai de réflexion pour étudier un dossier alors même que la décision défavorable à l'agent deviendra définitive au 20 juin prochain.

En séance, il n'a même pas été proposé une décision favorable à l'agent concerné.

L'ensemble des représentants des fédérations ont donc décidé de quitter la séance.

Les fédérations SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT et UNSA/CFTC refusent la remise en cause des décisions ministérielles et du 1^{er} ministre et exigent le plus rapidement possible une réponse favorable au recours gracieux de notre collègue.

* décisions ministérielles des 30 décembre 2009 et 31 mars 2014 et du 1^{er} ministre du 28 février 2014